

Toutes les informations relatives à la vie de l'établissement vous seront communiquées sur MON BUREAU NUMERIQUE. Nous encourageons les élèves et les responsables légaux à se connecter régulièrement.

FOURNITURES SCOLAIRES ET TROUSSEAU D'INTERNAT

La liste ci-dessous est communiquée à titre indicatif. L'ensemble du trousseau des internes et pour partie des externes et demi-pensionnaires, doit être en parfait état et **obligatoirement marqué aux nom et prénom de l'élève** afin d'éviter toutes difficultés ultérieures.

POUR TOUS LES ELEVES	POUR LES ELEVES INTERNES
<p>Pas de liste de fournitures scolaires (Sauf pour les 3^{ème} EA)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 paire de bottes - 2 paires de chaussures de sport (dont l'une réservée pour les activités intérieures au gymnase) - 1 tenue de sport - 1 short - 1 pantalon et 1 veste de toile ou 1 combinaison pour les sorties sur le terrain - 1 blouse en coton (pour les TP de Bio et Chimie) - 1 veste de pluie - 3 cadenas <ul style="list-style-type: none"> • Armoire vestiaire (pour affaires de sport et de travail) • Armoire chambre (interne niquement) • Casier (pour affaires scolaires – Blouse) <p>1 support rigide avec pince-papier pour les prises de notes lors des visites</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1 alaise + 1 drap housse + 1 drap ou 1 housse de couette (matelas aux dimensions 1,90x0,80) - 1 oreiller + 1 taie - 1 couverture ou couette - 1 sac à linge sale - 1 nécessaire de toilette + 1 petit panier plastique (pour rangement des flacons) <p><u>Attention : les aérosols sont interdits</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 paire de pantoufles (usage en chambre) - 1 tapis de bain (lavable) - quelques cintres

POUR LES CLASSES PROFESSIONNELLES (3^{ème} EA – Seconde Pro – Bac Pro – Bac STAV 1^{ère} Année)

Toute l'année : Il faut prévoir une tenue adéquate et du linge de rechange en quantité suffisante.

En formation sur les **exploitations agricoles / viticoles** de l'EPLEFPA de Rouffach-Wintzenheim :

Equipement obligatoire par mesure d'hygiène, de santé et de sécurité

Certains équipements indiqués dans le tableau ci – dessous seront mis à disposition par l'établissement à la rentrée scolaire dans le cadre du pack 1^{er} équipement. Pour les autres fournitures, il appartiendra aux parents d'en faire l'acquisition.

Liste des Equipements	Filière Viticole (seconde pro)	Filière Agricole (seconde pro)	Bac Technologique STAV ère année	3 ^{ème} de l'enseignement agricole
Tenue extérieure floquée EPL	Etablissement	Etablissement	Etablissement	Etablissement
Lunettes de sécurité	Etablissement	Etablissement	Etablissement	A acquérir par les parents
Gants anticoupures	Etablissement	Etablissement	A acquérir par les parents	Etablissement
Sécateur viticole (non électrique)	Etablissement			A acquérir par les parents
Pince à relier	Etablissement			A acquérir par les parents
Vêtements de pluie (Imperméables)	A acquérir par les parents	A acquérir par les parents	A acquérir par les parents	A acquérir par les parents
Bottes de sécurité	A acquérir par les parents	A acquérir par les parents	A acquérir par les parents	A acquérir par les parents

Vêtements d'hiver (séquences extérieures)	A acquérir par les parents	A acquérir par les parents	A acquérir par les parents	A acquérir par les parents
Blouse blanche en coton (travaux en laboratoire)	A acquérir par les parents	A acquérir par les parents	A acquérir par les parents	A acquérir par les parents
1 Casquette	A acquérir par les parents	A acquérir par les parents	A acquérir par les parents	A acquérir par les parents
Chaussures hautes de sécurité	A acquérir par les parents	A acquérir par les parents	A acquérir par les parents	A acquérir par les parents

En formation BAC PRO Agricole et viticole pour les nouveaux élèves entrés directement en première

Matériels obligatoires et personnels, pas de prise en charge par l'établissement.

- **1 sécateur viticole non électrique ***
- **1 pince à lier ***
- 1 paire de lunettes de sécurité
- Vêtements de pluie (imperméables)
- 1 pantalon – 1 veste en coton ou 1 combinaison (coton)
- 1 paire de bottes de sécurité ou 1 paire de chaussures hautes de sécurité
- Vêtements d'hiver (séances à l'extérieur)
- 1 tenue de rechange
- 1 casquette
- 1 blouse blanche en coton pour les travaux en laboratoire
- 1 paire de gants de travail anti coupures

Matériels supplémentaires pour la formation viticole

Une société de vente sera présente le jour de l'inscription (date indiquée dans le dossier d'inscription) – Commande à prix préférentiel

TRANSPORTS SNCF - BUS

La Maison de la Région Grand Est - Mulhouse a le plaisir de vous informer que la campagne d'inscription 2024/2025 pour les transports scolaires interurbains du Haut-Rhin est ouverte en ligne sur le site

La page d'accueil : www.fluo.grandest.fr

La page du transport scolaire : www.fluo.grandest.fr/scolaire

L'accès au compte transport des usagers : <https://inscriptions-scolaires.fluo.eu>

La procédure d'inscription s'applique aux transports réguliers et scolaires, par autocars de la Région Grand Est.

Les familles ayant déjà créé un compte l'an passé, devront réutiliser leurs identifiants de connexion

Pour les transports urbains TRACE, Soléa ou Distribus, la vente des abonnements scolaires est assurée directement dans les points de vente de leurs agences commerciales.

PENSIONS : Tarifs, Facturation et changement de Régime

TARIFS FORFAITAIRES ANNUELS année scolaire 2024/2025 Les tarifs définitifs du Conseil Régional) sont adoptés en juin 2024 (Délib. par le Conseil d'Administration de l'Etablissement en attente)

Régime	Détails	Montant du Forfait Annuel TTC
Demi-pension	Repas du déjeuner (Accueil Lundi-Vendredi)	698,40€
	Repas du déjeuner (Accueil Lundi-Mardi-jeudi-Vendredi)	593,28€
Interne	Repas du Petit-déjeuner-déjeuner-dîner+ gratuité des nuitées	1437,12€
	Ticket Modérateur (gratuité des nuitées)	10,00€
Frais Annexe	Photocopies Acompte	20,00€

FACTURATION et REGLEMENT

Forfait annuel payable en 3 échéances	% du montant du forfait annuel facturé	Date de transmission de la facture
Echéance 01	40%	Décembre 2024
Echéance 02	40%	Avril 2025
Echéance 03	20%	Juin ou Juillet 2025

Afin de faciliter le traitement des frais d'hébergement et restauration, nous proposons de privilégier le prélèvement automatique. En cas de trop perçu par l'établissement en fin d'année scolaire, vous serez systématiquement remboursés selon la procédure d'écrite dans le règlement intérieur.

Si vous avez opté pour le prélèvement automatique mensuel, vous recevrez au plus tard en novembre l'échéancier du forfait annuel présentant l'ensemble des mensualités.

Les frais de pension, de demi-pension et annexes pendant la durée de l'année scolaire sont pris en charge par le responsable légal ou l'apprenant majeur. Le responsable légal ou l'apprenant majeur sera destinataire des factures ou des échéanciers et garant du règlement (*par chèque, espèces, virement ou prélèvement automatique mensuel*). Des remises d'ordre partielles ou totales peuvent être consenties pour les périodes de stage ou les absences longues pour maladie.

CHANGEMENT DE REGIME

Toute demande de changement de régime devra être justifiée et transmise par écrit par le responsable légal ou l'apprenant majeur garant du règlement. Ce changement ne pourra pas intervenir en cours de trimestre. Il ne sera possible et effectif qu'à l'issue d'une période de facturation (*soit en janvier et en mai*). Ces conditions s'appliquent également aux pensions prélevées mensuellement et aux options proposées par l'établissement.

EQUITATION : Tarifs, Règlement

TARIF A titre indicatif (Base : année scolaire 2024/2025)

Le tarif définitif par le Centre Equestre de Rouffach est adopté en juin 2024 par le Conseil d'Administration de l'Etablissement selon la convention signée entre les parties-en attente

Type	Nb d'heures / semaine	Montant du forfait Séance TTC
Atelier Pratique « Hippologie-Equitation »	3h (dont 1h d'hippologie)	14,70€

REGLEMENT

Le tarif des séances par trimestre sont pris en charge par le responsable légal qui se porte garant de son règlement (*par chèque, espèces, virement – (le prélèvement automatique n'est pas proposé)*). Ainsi Il sera destinataire des trois factures, envoyées en décembre, avril puis en juin. Des remises d'ordre peuvent être consenties sur présentation d'un certificat médical d'inaptitude à la pratique de l'équitation.

FICHE D'INSCRIPTION – OPTION HIPPOLOGIE ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

CAVALIER

NOM :	PRENOM :
NE(E) LE :	
ADRESSE :	
ADRESSE EMAIL PARENT :	
MOBILE PARENTS : MOBILE ELEVE :	

LICENCE FEDERALE 2024 - Exception possible pour les élèves engagés en compétition dans leur club sur justificatif.

† Moins de 18 ans, né(e) en 2007 et avant	25,00 €
† Plus de 18 ans, né(e) en 2006 et après	36,00 €

N° Licence

REGLEMENT

MONTANT A PAYER €

INFORMATIONS :

- Règlement par chèque bancaire à l'ordre de l'Association Santé Mentale Alsace
- Joindre une copie du dernier diplôme obtenu ou justificatif FFE
- Joindre une copie de la licence fédérale en cours ou justificatif FFE

CONTACTER L'ETABLISSEMENT

Accueil 03.89.78.73.00 – legta.rouffach@educagri.fr

Numéro de permanence en cas d'urgence ou en dehors des horaires d'ouverture : 06.08.42.42.60

Motif	Personnel N° de téléphone / Adresse mail
Contacteur Mme LERCH / Mme CATTET (CPE) Prévenir/Régulariser une absence, un retard Informations diverses (Accueil Internat, Fonctionnement...)	Assistants d'Education vs- legta.rouffach@educagri.fr 03.89.78.73.39
Documents liés à la scolarité (Certificat de scolarité – Bulletins – Dossier d'inscription...) Stage (conventions...)	Secrétariat scolaire 03.89.78.73.40 ou 46 Professeur Principal ou Secrétariat scolaire 03.89.78.73.46
<u>Aide à la scolarité</u> Fonds Social Lycéen Bourses	Conseillères Principales d'Education Mme LERCH 03.89.78.73.13 – nathalie.lerch@educagri.fr Mme CATTET 03.89.78.73.31 – fanny.cattet@educagri.fr Secrétariat scolaire Mme SPATARO 03.89.78.73.40
Santé	Mme CONUS Infirmière Scolaire 03.89.78.73.14
<u>Règlement</u> Pensions Hippologie	ag.compta@educagri.fr
Contacteur M PROST Directeur de l'établissement	03.89.78.73.00 legta.rouffach@educagri.fr
Contacteur M GRANATA Directeur Adjoint de l'établissement	03.89.78.73.00 legta.rouffach@educagri.fr